

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille dix-neuf  
Le 4 septembre à 18 heures  
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et  
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région  
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE  
sous la présidence de  
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

**Etaient présents :**

*. les membres titulaires, ci-après (15):*

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Jacques FAURE –  
M. Jean-Jacques MOUNIER –  
M. Xavier LIOGIER – M. Jean PRORIOLE –  
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –  
M. Louis SIMONNET –  
M. François BERGER –  
M. Luc JAMON –

M. Eric DUBOUCHET – M. Jacques SURREL –  
M. Daniel BILLARD – M. Robert CLEMENCON –  
M. Jean-Claude DURON –

*. les délégués titulaires suppléants ci-après (2):*

Mme Yvette RUARD (ayant pouvoir en l'absence de M. Gilles DAVID)  
Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Bernard GALLOT) –

**Etaient absents excusés (10):**

*. les membres ci-après :*

M. Ludovic GIRE – M. René PASCAL –  
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –  
M. Christophe NAVE – M. Éric PETIT –

M. Bernard GALLOT – M. Jean-Paul DEGACHE –  
M. Pierre ASTOR – Mme Annick HERITIER –

—  
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.  
—

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



N° 2019.09.20

**Objet :** Renouvellement de la convention portant adhésion au service retraites du Centre de Gestion de la Haute-Loire.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Par délibération en date du 12 juillet 2007, le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire a créé un service « Assistance retraite » destiné, à traiter, l'ensemble des dossiers relatifs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

La convention actuelle est arrivée à son terme le 31 décembre 2018.

En adhérant à ce service, le syndicat lui délègue son rôle d'employeur la complétude des dossiers relatifs à la CNRACL. En contrepartie, de ce service, le centre de gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis.

<b>Objet :</b>	<b>Tarif unitaire</b>
<b>Immatriculation de l'employeur</b>	<b>10 €</b>
<b>Affiliation</b>	<b>10 €</b>
<b>Demande de régularisation de services</b>	<b>70 €</b>
<b>Validation de services de non titulaire</b>	<b>70 €</b>
<b>Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC</b>	<b>70 €</b>
<b>Dossier de liquidation de pension (invalidité, réversion)</b>	<b>50 €</b>
<b>Dossier de liquidation de pension (normale, carrières longues) et entretien retraite agent</b>	<b>50 €</b>
<b>Entretien retraite et simulation de pension</b>	<b>50 €</b>
<b>Dossier de pré-liquidation avec engagement</b>	<b>50 €</b>
<b>Dossier de pré-liquidation (Cohorte) et/ou qualification des comptes individuels retraites</b>	<b>40 €</b>
<b>Correction des Comptes Individuels Retraites</b>	<b>40 €</b>
<b>Correction des anomalies des déclarations individuelles : Par tranche de 3 anomalies</b>	<b>40 €</b>

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire n° 2018-27 du 18 décembre 2018,

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

(N° 2019.09.20 suite)

Considérant que les collectivités et établissements territoriaux ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité sur 17 votants,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire ainsi qu'à signer tout document utile à ces effets.

-=-=-=-

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 4 Septembre 2019,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET

